

24 octobre 2026

## Infractions environnementales En province Sud, la sanction passe aussi par l'action

**Sonia Backès, présidente de l'assemblée de la province Sud, a le plaisir de vous convier à la visite du premier stage de citoyenneté consacré à l'environnement :**

***Lundi 26 octobre à 10h au parc Provincial zoologique et forestier***

### Contexte

La Nouvelle-Calédonie abrite un patrimoine naturel exceptionnel : selon les milieux, entre 80 et 90 % des espèces y sont uniques au monde, son lagon est inscrit à l'UNESCO et les Lacs du Grand Sud sont reconnus au titre de la convention de Ramsar. Cet équilibre reste fragile, menacé notamment par les incendies, l'activité minière et les pollutions. Le droit de l'environnement s'est considérablement développé et encadre de plus en plus les comportements individuels, qu'il s'agisse d'activités de loisirs (chasse, pêche, sports motorisés) ou du quotidien (déchets, gestion de l'eau). **Ce droit, qui évolue très rapidement, reste toutefois mal connu du public.**

Afin de sensibiliser les auteurs d'infractions à ces enjeux, la province Sud a approuvé, par délibération du 22 octobre 2026, la convention instituant ce stage. Élaborée à l'initiative du vice-procureur près le tribunal de première instance de Nouméa, elle associe le tribunal, le Centre d'initiation à l'environnement de Nouvelle-Calédonie (CIE-NC) et la province Sud, et s'inscrit dans la collaboration étroite entretenue avec le Parquet, notamment depuis la convention de 2013.

L'objectif : transformer une infraction en une opportunité de comprendre les enjeux écologiques du territoire et d'expliciter le sens de la pénalisation des infractions environnementales.

### Une journée pour comprendre et agir

Les sessions se dérouleront sur des sites provinciaux : le Parc Provincial Zoologique et Forestier (PPZF), le château Hagen, les îlots de Sainte-Marie et le Centre d'activités nautiques (CAN).

Encadré par le CIE-NC, le stage se déroule en deux temps :

- **Un temps théorique** : rappel du cadre pénal et des poursuites judiciaires par le Parquet, intervention des gardes nature de la direction du développement durable des territoires (DDDT), puis présentation d'une thématique écologique locale par le CIE-NC. Cette partie se déroule de manière générale le matin sinon l'après-midi lorsque le stage se passe au PPZF.
- **Un temps pratique** : chantier contributif (plantation de végétaux, ramassage de déchets, éco-chantier), mené par le CIE-NC avec la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS). Si la sortie terrain ne peut avoir lieu, des ateliers pédagogiques en salle (fresque du climat, débat mouvant...) sont prévus. Cette partie se déroule de manière générale l'après-midi sinon le matin lorsque le stage se passe au PPZF.

## Qui est concerné ?

Le stage vise en priorité les auteurs d'infractions ayant porté atteinte à l'environnement, particuliers ou professionnels majeurs, pour lesquels cette mesure pédagogique semble pertinente. Il peut être proposé en alternative aux poursuites ou en peine complémentaire, et doit être exécuté dans un délai maximum de six mois.

Toutes les contraventions de 3e, 4e et 5e classes ainsi que les délits dans les domaines liés à l'environnement peuvent être concernés : pêche ou chasse non conformes à la réglementation, dépôt illégal de déchets, allumage de feu non autorisé, perturbation d'espèces protégées, introduction d'espèces envahissantes, coupe de bois non autorisée...

## Un premier stage le lundi 26 octobre au PPZF

Le premier stage se tiendra lundi 26 octobre 2026 au Parc Provincial Zoologique et Forestier. Une quinzaine de stagiaires sont attendus.

Pour cette première session, le programme est le suivant :

- **8h30 à 11h30, temps pratique** : entretien des jardins et désherbage de quatre espaces du parc, le maquis, le jardin caché et deux zones de forêt sèche ;
- **12h30 à 15h30, temps théorique** : interventions du Parquet, des gardes nature de la DDDT et du CIE.NC.

**La présidente de la province Sud, Sonia Backès, le vice-procureur en charge de l'environnement, Nicolas Kerfridin, ainsi que la directrice du CIE-NC, Carole Bernard, iront à la rencontre des stagiaires, à partir de 10h.**

**Les médias sont invités à suivre cette séquence.**

CONTACT PRESSE

Kim Jandot : 83 12 23

